

**DEMANDE DE DÉROGATION  
À L'INTERDICTION DE  
CONVERTIR UN IMMEUBLE  
EN COPROPRIÉTÉ DIVISE**

Les personnes intéressées sont priées de noter que le conseil d'arrondissement se réunira le 6 février 2007, à 19 h, dans les locaux du Comité social Centre-Sud, 1710, rue Beaudry, afin de statuer sur une demande de dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise relative à l'immeuble portant les numéros 1843 à 1847, rue Panet, et ce, conformément au Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise (R.R.V.M., chapitre C-11).

Toute personne intéressée par cette demande peut soumettre ses commentaires, au plus tard le 6 décembre 2006, en complétant le formulaire approprié disponible dans tout bureau Accès Montréal et en l'adressant comme suit :

« Dérogation à l'interdiction de convertir »  
a/s de madame Susan McKercher  
Secrétaire d'arrondissement  
Ville de Montréal, Arrondissement de Ville-Marie  
888, boulevard De Maisonneuve Est,  
5<sup>e</sup> étage,  
Montréal (Québec) H2L 4S8.

Les comptoirs Accès Ville-Marie sont situés au 5<sup>e</sup> étage du 888, boulevard De Maisonneuve Est, station Berri-UQÀM du métro, et au rez-de-chaussée de l'hôtel de ville, 275, rue Notre-Dame Est, station Champ-de-Mars du métro.

Montréal, le 26 novembre 2006.

Susan McKercher  
Secrétaire d'arrondissement